

Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ARPARA : bilan d'un partenariat régional depuis 2017.



C'est en 2017 que le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent WAUQUIEZ initie la 1^{ère} convention partenariale avec l'ARPARA, également conduite par le Vice-Président Philippe MEUNIER, premier soutien des actions menées par les structures départementales pour le développement de la pêche de loisir et la préservation des milieux aquatiques du territoire. Fort de la réussite de cette 1^{ère} convention, une 2^e Convention Pluriannuelle d'Objectifs, aussi appelée Plan Pêche, est signée en 2020-2022.

Ce soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est construit autour de **4 GRANDS AXES D'INTERVENTION ET DE FINANCEMENT DES ACTIONS**, portées par les 12 fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques de la région. Ces axes regroupent les actions de CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ, d'AMÉNAGEMENT ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES, d'ANIMATION ET SENSIBILISATION et de DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE.

Vers une 3^e Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour 2023-2026 ?

Les échanges et discussions sont en cours avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour envisager de poursuivre ce partenariat engagé en 2017. Ce projet partenarial devrait aboutir dans les prochaines semaines.

Zoom sur des projets financés et soutenus par la Région

Pour mieux identifier les 360 projets soutenus par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, petit tour du territoire avec quelques exemples d'actions engagées et réalisées dans le cadre du partenariat depuis 2017.



- **ÉTUDE DE DÉTERMINATION DES PRÉFÉRENCES D'HABITATS POUR L'ESPÈCE APRON DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE** : l'objectif est de mieux appréhender les caractéristiques de l'habitat de l'Apron dans un but de préservation de cet espèce et de mieux estimer l'effet de scénarios d'aménagements ou de gestions en rivière - *projet porté par la FDAAPPMA de l'Ardèche*
- **RENATURATION DU COURS DU SAGNAT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE** : la préservation des milieux aquatiques est un investissement sur l'avenir et sur la richesse de la biodiversité du territoire. Pour le ruisseau du Sagnat, l'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) est une espèce patrimoniale fortement polluo-sensible. Les travaux de restauration ont pour objectif de protéger l'environnement et l'habitat des populations existantes et assurer le maintien de l'espèce sur ce cours d'eau - *projet porté par la FDAAPPMA de la Loire*
- **ELABORATION DES LISTES ROUGES RÉGIONALES POISSONS ET ÉCREVISSSES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** : voir article en ouverture de la newsletter - *projet porté par l'ARPARA*
- **SURVEILLANCE ET CONNAISSANCE DES POISSONS MIGRATEURS SUR LE BASSIN DU RHÔNE** : cette action de suivi et d'étude permet d'optimiser la construction des projets à venir en lien avec l'amélioration de la fonctionnalité des milieux pour ces espèces et de l'aloise en particulier - *projet porté par l'association Mirgrateurs Rhône Méditerranée.*
- **PÉRENNISATION ET CRÉATION D'ATELIERS PÊCHE NATURE DANS LE DÉPARTEMENT DU CANTAL** : le développement de la pêche de loisir est un enjeu fort du territoire régional. Les Ateliers Pêche Nature, initiations et sensibilisations auprès des jeunes publics contribuent, toute l'année, à la transmission de la connaissance et de la sensibilisation aux milieux aquatiques et pratiques de la pêche de loisir sur notre territoire - *projet porté par la FDAAPPMA du Cantal*